



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 16 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre à dix-huit heures trente,
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2019

Présents : *Mesdames* : Monique ALLEGRE, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPRE

Messieurs : Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNSCH, Marc GASSER, Alain GELIFIER, Norbert PERRIN

Absents excusés : Véronique GOUDON a donné pouvoir à Alain GELIFIER, Marcelle BOISSIER a donné pouvoir à Marie-Hélène SOUPRE

Absent : Gilles SARACCO

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
<u>Aménagement forestier de la forêt communale de Réauville</u>	10	0	0	L'Office National des Forêts a présenté à la commission « Biens communaux » le projet d'aménagement de la forêt communale de Réauville, pour la période 2020-2044 : - diagnostic de la forêt communale (154 ha concernés), - programme d'actions associé : travaux et bilan financier prévisionnel. Le Conseil approuve à l'unanimité le projet d'aménagement de la forêt communale proposé par l'ONF, ainsi que le programme d'actions associé.
<u>Rétrocession de concessions funéraires</u>	10	0	0	Deux propriétaires de concession funéraire souhaitent céder leur concession à la commune et renoncent ainsi à tout droit de possession sur la sépulture cédée. La Commune peut verser une indemnisation aux propriétaires ne devant pas excéder le montant perçu par la commune au moment de l'acquisition, soit les 2/3 du prix d'achat, l'autre 1/3 ayant été versé au CCAS : <ul style="list-style-type: none">• <i>1^{er} cas</i> : concession « 30 ans » N° 150, acquise le 16/12/2016 moyennant une somme de 230 €,• <i>2^{ème} cas</i> : concession « perpétuelle » N° 105, acquise le 06/02/1993 moyennant une somme de 44,67 € (293 Francs).



OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
<u>Rétrocession de concessions funéraires (suite)</u>				Le Conseil, à l'unanimité : - décide de verser aux propriétaires une indemnisation selon la règle des 2/3, - accepte le versement au propriétaire de la concession N° 150 d'une indemnité de 153,33 €, - accepte le versement au propriétaire de la concession N° 105 d'une indemnité de 29,78 €.
<u>Travaux « salle des fêtes » : raccordement Orange</u>	10	0	0	Afin d'équiper en ligne téléphonique le logement et la salle communale créés dans l'ancienne Salle des fêtes, Orange doit étudier et faire les travaux pour la pose d'une tête d'accès de réseau dans chaque entité. Le montant du devis d'ORANGE – Resoline s'élève à 1 707,10 € TTC. Le Conseil décide à l'unanimité de faire installer par Orange une tête d'accès au réseau téléphonique pour chaque local de l'ancienne salle des fêtes de la Grand'rue, moyennant la somme globale de 1 707,10 € TTC.
<u>Repas des Aînés</u>	10	0	0	Le prochain repas annuel des Aînés est prévu le dimanche 23 Février 2020. Le Conseil décide à l'unanimité : - l'invitation par la Municipalité des habitants de Réauville de <u>62 ans et plus</u> , ainsi que leur conjoint, - de prévoir un repas traiteur sur la base de <u>20 €</u> (au lieu de 18 € en 2019), comprenant : nappage, couverts, café et pain. - de convier les adhérents non-résidents de l'association « 3 ^{ème} âge » de Réauville, moyennant une participation financière de <u>25 €</u> par personne. A ces frais s'ajoutent les boissons fournies par la Municipalité Par tradition, le service est assuré par tous les élus.
<u>Prime de départ à la retraite d'un agent</u>	10	0	0	L'agent en charge du service à la cantine et du ménage école/mairie/bibliothèque fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2019, après plus de 20 ans de service à Réauville. Le Conseil décide à l'unanimité de lui verser une rémunération exceptionnelle.



OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
<u>Solidarité Séisme – Le Teil</u>	10	0	0	Le Conseil décide de verser à la commune de Le TEIL, suite au séisme qui a fortement endommagé la ville, la somme de 300 € pour contribuer à sa reconstruction.
<u>Association Prévention Routière 26</u>	10	0	0	L'association Prévention Routière de la Drôme sollicite la commune pour une subvention. Le Conseil décide de verser en 2020 une subvention de 100 € à l'Association Prévention Routière de la Drôme, souhaitant leur intervention au sein de l'école de Réauville, pour sensibiliser les élèves à la sécurité routière.
<u>Virements de Crédits sur le budget de la Commune</u>	10	0	0	INVESTISSEMENT : - recettes : taxe d'aménagement de 3 063 € + supplément SDED (économie d'énergie) de 6 270 € - dépenses : maintenance informatique de 237 € ➔ + 9 096 € versé sur la réserve d'investissement FONCTIONNEMENT : - recettes : complément de dotation générale de décentralisation de 3 326 € - dépenses : frais ADS (contrôle de conformité urbanisme) de 218 € ➔ + 3 108 € versés sur la réserve de fonctionnement Le Conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits proposés.

La séance est levée à 19h20.

Prochaine réunion du Conseil municipal **le mardi 21 janvier 2020** à 18h00,

Le Maire
Marie-Hélène SOUPRE